



## vice caché sur scenic avec un particulier

Par **sucrette**, le **06/12/2011** à **08:35**

Bonjour,

Le 30 novembre j'ai acheté un scenic 1.9 dci année 2001 à un particulier. Sur l'annonce il y avait marqué aucun frais à prévoir facture de chez renault. Quand je l'ai essayais j'ai eu un doute sur la boîte car de la 5 à la 4ème vitesse c'était assez dur pour rétrograder mais il m'a affirmé que c'était d'origine, moi je n'y connais rien sinon il paraissait impeccable! le 5 décembre je part avec sur toulouse et là sur l'autoroute la 5ème s'enlève toute seule et voilà résultat une boîte à vitesse et un embrayage de mort. Est ce un vice caché et si oui comment faire pour me faire rembourser les réparations.

Cordialement.

Par **razor2**, le **06/12/2011** à **09:15**

Bonjour, la preuve de l'existence d'un vice caché vous appartient.

Cela dit, attention, sur une voiture de 11 ans, en fonction de son kilométrage, la rupture de cette boîte de vitesse peut-être considérée par la jurisprudence comme étant une "usure normale" n'ayant rien à voir avec un vice caché...La justice a tendance à considérer que l'acheteur d'un véhicule âgé et kilométré ne peut ignorer qu'il aura des frais liés à l'usure normale de certaines pièces...

Donc essayez de voir avec le vendeur s'il est "chaud" pour un arrangement amiable et une participation aux frais de réparations, mais personnellement, je vous déconseille une action civile où vous risqueriez d'être débouté ce qui vous coûterait bien plus cher que les frais de remise en état de la voiture...